

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 MARS 2019 A 18 HEURES – ISOLA VILLAGE
Compte-rendu d'affichage au public

Présents : Mrs BOGINI Jean-Marie, BASTANTI Denis, CLARY Edmond, Mme ROMAN Maryse, Mrs MALLET Jean-Marie, AGNELLI Jean-Louis, Mmes BAUDIN Christine, BELPOIS Valérie, Mrs DE COLOMBE Bruno, FALICON Gérard, Mme GHIAZZA Christiane, Mrs MORISSET Luc et VERSTRAETE Nicolas

Pouvoirs : M. AGNELLI Philippe à M. MALLET Jean-Marie

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2019

Le compte rendu de la séance du 29 janvier 2019 est approuvé.

2. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE MONSIEUR LE TRESORIER

Conformes aux comptes administratifs

APPROUVE à l'unanimité

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Madame Maryse ROMAN a pris la parole pour présenter le compte administratif 2018.

Monsieur le Maire est sorti de la salle et le conseil municipal a procédé au vote :

Investissement :	Fonctionnement
Recettes : 2 114 537,48 €	Recettes : 5 602 674,40 €
Dépenses : 1 551 234,65 €	Dépenses : 4 785 446,97 €

APPROUVE à l'unanimité des membres moins un, considérant que Monsieur le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.

4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET ELECTRICITE

Madame Maryse ROMAN a pris la parole pour présenter le compte administratif 2018.

Monsieur le Maire est sorti de la salle et le conseil municipal a procédé au vote :

Investissement :	Fonctionnement
Recettes : 169 711,44 €	Recettes : 1 410 899,04 €
Dépenses : 80 376,54 €	Dépenses : 1 675 588,98 €

APPROUVE à l'unanimité des membres moins un, considérant que Monsieur le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.

5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET ANNEXE CAMPING

Madame Maryse ROMAN a pris la parole pour présenter le compte administratif 2018.

Monsieur le Maire est sorti de la salle et le conseil municipal a procédé au vote :

Investissement :	Fonctionnement
Recettes : 1 000,00 €	Recettes : 150 722,73 €
Dépenses : 80 380,58 €	Dépenses : 34 465,67 €

APPROUVE à l'unanimité des membres moins un, considérant que Monsieur le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.

6. APPROBATION DES TAUX D'IMPOSITION

- Taxe d'habitation : 12.88 %
- Taxe foncière (bâti) : 12.67 %
- Taxe foncière (non bâti) : 20.00 %

Les taux restent inchangés par rapport à l'an dernier.

APPROUVE à l'unanimité

7. AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET PRINCIPAL

Affectation en investissement : 1 043 695,43 €

Affectation en fonctionnement : 1 314 301,31 €

APPROUVES à l'unanimité

8. AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ELECTRICITE

Affectation en investissement : 0,00 €

Affectation en fonctionnement : 66 805,41 €

APPROUVES à l'unanimité

9. AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ANNEXE CAMPING

Affectation en investissement : 64 714,00 €

Affectation en fonctionnement : 51 543,06 €

APPROUVES à l'unanimité

10. APPROBATION BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

Recettes et dépenses de fonctionnement : 5 944 000 €

Recettes et dépenses d'investissement : 3 744 619 €

APPROUVE à l'unanimité

11. APPROBATION BUDGET PRIMITIF ELECTRICITE

Recettes et dépenses de fonctionnement : 1 277 900 €

Recettes et dépenses d'investissement : 364 908 €

APPROUVE à l'unanimité

12. APPROBATION BUDGET PRIMITIF CAMPING

Recettes et dépenses de fonctionnement : 54 543 €

Recettes et dépenses d'investissement : 209 905 €

APPROUVE à l'unanimité

13. SUBVENTIONS 2019

Le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes pour l'année 2019 :

CDOS	50 €
AFSEP	100 €
Association des Paralysés de France	100 €
Association Ski Etudes Jean Franco	500 €
Association Sportive Collège Jean Franco	780 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Isola	4 000 €
ONAC (08/05 et 11/11)	100 €
Ecole station	11 775 €
GEDAR	500 €
Les Chœurs de la Tinée	2 000 €
Nice Côte d'Azur Initiative	1 000 €
Association des sports mécaniques d'Isola 2000	15 000 €
Secours Catholique	200 €
Collège Jean Franco	500 €
AFM Téléthon	100 €

APPROUVE à l'unanimité

14. SUBVENTION SPORTIFS DE HAUT NIVEAU – SKI ALPIN

Matthieu FAIVRE : 40 000 €

Théo LETITRE : 2 500 €

ADOPTE à l'unanimité

15. SUBVENTION SPORTIF DE HAUT NIVEAU – COURSE AUTOMOBILE

Christophe FERRIER : 5 000 €

ADOPTE à l'unanimité

16. SUBVENTION SPORTIFS DE HAUT NIVEAU - SNOWBOARD

Julia PEREIRA : 25 000 €

Ken VUAGNOUX : 3000 €

ADOPTE à l'unanimité

17. SUBVENTION COMITE DES FETES

Le Conseil Municipal attribue une subvention de 42 500 € au Comité des Fêtes d'Isola et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

APPROUVE à l'unanimité

18. SUBVENTION AU CLUB DES SPORTS

Messieurs MORISSET Luc et AGNELLI Jean-Louis sont sortis de la salle.

Le Conseil Municipal attribue une subvention de 38 000 € au Club des Sports et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

APPROUVE à l'unanimité des membres moins deux, considérant que Messieurs MORISSET Luc et AGNELLI Jean-Louis sont sortis de la salle et n'ont pas pris part au vote.

19. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CLUB DES SPORTS

Messieurs MORISSET Luc et AGNELLI Jean-Louis sont sortis de la salle.

Dans le cadre de l'organisation d'une épreuve du Championnat de France, le 24 mars prochain, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 6 000 euros.

APPROUVE à l'unanimité des membres moins deux, considérant que Messieurs MORISSET Luc et AGNELLI Jean-Louis sont sortis de la salle et n'ont pas pris part au vote.

20. SUBVENTION BACK TO BACK

Le Conseil Municipal attribue une subvention de 25 000 € au Club Back to Back et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

ADOPTE à l'unanimité

21. SUBVENTION UNION SPORTIVE ISOLIENNE

Messieurs AGNELLI Jean-Louis et CLARY Edmond sont sortis de la salle.

Le Conseil Municipal attribue une subvention de 22 500 € à l'USI.

APPROUVE à l'unanimité des membres moins deux, considérant que Messieurs AGNELLI Jean-Louis et CLARY Edmond n'ont pas pris part au vote.

22. SUBVENTION COJIC

Monsieur CLARY Edmond et Madame ROMAN Maryse sont sortis de la salle.

Le Conseil Municipal attribue une subvention de 7 000 € au COJIC

APPROUVE à l'unanimité des membres moins deux, considérant que Monsieur Edmond CLARY et Madame Maryse ROMAN sont sortis de la salle et n'ont pas pris part au vote.

23. SUBVENTION AMONT

Monsieur Edmond CLARY est sorti de la salle.

Attribution d'une subvention de 200 €.

APPROUVE à l'unanimité des membres moins un, considérant que Monsieur CLARY est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.

24. FESTIVAL DE MUSIQUE 2018 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal approuve le budget prévisionnel du festival de musique et autorise le Maire à solliciter les aides financières de la Région et du Département.

APPROUVE à l'unanimité

25. MONTAGNES PASTORALES ITALIENNES

Le Conseil Municipal approuve le cahier des charges 2019 pour la location des montagnes pastorales italiennes.

APPROUVE à l'unanimité

26. APPROBATION DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE D'ISOLA

Le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement de la forêt communale, donne mandat à l'ONF et le charge d'élaborer le document technique destiné à la consultation du public.

ADOpte à l'unanimité

27. AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME METROPOLITAIN

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de plan local d'urbanisme métropolitain.

La Commune souhaite compléter le document par une annexe pour intégrer des éléments patrimoniaux à protéger et solliciter une extension minimale de la zone UFa3 du plan de zonage pour intégrer les parcelles C 1089 et C 1090 qui sont actuellement en zone N.

Le Conseil Municipal approuve l'ensemble des ajustements et prend acte de ce qu'ils ne remettent pas en cause l'intérêt général du projet arrêté par le conseil métropolitain de Nice Côte d'Azur.

ADOpte à l'unanimité

28. DEFINITION DES POSTES ATTRIBUTAIRES DES LOGEMENTS DE FONCTION

Le Conseil Municipal décide de compléter la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction par le poste de responsable des animations du service « animations-événementiel ».

ADOpte à l'unanimité

29. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal approuve la mise à jour du tableau des effectifs et la suppression de : 2 postes d'adjoint administratif, 2 postes d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, 2 postes d'adjoint technique, 1 poste d'auxiliaire de puériculture 1^{ère} classe.

ADOpte à l'unanimité.

30. ALLOCATIONS VERSEES AUX AGENTS RECENSEURS

Le Conseil Municipal annule la délibération n°14/19 du 29 janvier 2019 et décide d'allouer la somme de 1 900 euros brut à l'agent recenseur d'Isola 2000 et d'attribuer des heures complémentaires et supplémentaires à l'agent recenseur désigné pour le village.

ADOpte à l'unanimité.

31. MODIFICATION DU VOLUME HORAIRE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'augmentation du volume horaire, à raison de 35 heures hebdomadaires, du poste d'adjoint administratif.

32. SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF « ANIMATIONS-EVENEMENTIEL » - NON ASSUJETTISSEMENT A LA TVA

Le Conseil Municipal annule la délibération n°08/19 du 29 janvier 2019 et décide de renoncer à l'option d'assujettissement à la TVA du service « animations-événementiel » à compter du 01/01/19.

ADOpte à l'unanimité.

33. REGIE DE RECETTES « ANIMATIONS-EVENEMENTIEL » - APPROBATION DES TARIFS

Suite au renoncement de l'assujettissement à la TVA du service « animations-événementiel », le Conseil Municipal annule la délibération n°09b/19 du 29/01/19 et approuve les produits des tarifs de la régie.

APPROUVE à l'unanimité.

34. APPROBATION D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PROVISOIRE POUR L'EXPLOITATION DU CAMPING-CARAVANING MUNICIPAL « LE LAC DES NEIGES » D'ISOLA

Le Conseil Municipal approuve la conclusion à titre provisoire d'un contrat de délégation de service public pour l'exploitation du camping-caravaning et autorise le Maire à signer le contrat à intervenir.

ADOpte à l'unanimité.

35. CHOIX DU MODE DE GESTION DE LA SALLE DE SPECTACLE ET DE CINEMA D'ISOLA 2000

Le Conseil Municipal approuve le principe de l'exploitation de la salle de spectacle et de cinéma dans le cadre d'une délégation de service public, les caractéristiques que doit assurer le délégataire, et autorise le Maire à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de passation du contrat.

ADOpte à l'unanimité.

36. PROJET « CAFE-RESTAURANT » - ACQUISITION HOIRS BOUVET ET BIHOUE

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition de la parcelle B 1034 au prix de 400 000 euros aux hoirs Bouvet et Bihoue et autorise le Deuxième adjoint à signer l'acte correspondant.

ADOpte à la majorité absolue : Mme Valérie BELPOIS, M. Gérard FALICON et M. Luc MORISSET votent contre. M. Bruno DE COLOMBE et M. Nicolas VERSTRAETE s'abstiennent.

37. PROJET « CAFE-RESTAURANT » - ACQUISITION HOIRS BOUVET

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition des parcelles B 1035 et B 1036 aux hoirs Bouvet pour un montant de 10 000 € et autorise le Deuxième adjoint à signer l'acte correspondant.

ADOpte à la majorité absolue : Mme Valérie BELPOIS, M. Gérard FALICON et M. Luc MORISSET votent contre. M. Bruno DE COLOMBE et M. Nicolas VERSTRAETE s'abstiennent.

38. PROJET « CAFE-RESTAURANT » - FINANCEMENT DE L'ACQUISITION

Le Conseil Municipal sollicite les subventions du Conseil Départemental et de la Région aux taux les plus élevés possibles et autorise le Maire à signer toutes les pièces consécutives à cette décision.

ADOpte à la majorité absolue : Mme Valérie BELPOIS, M. Gérard FALICON et M. Luc MORISSET votent contre. M. Bruno DE COLOMBE et M. Nicolas VERSTRAETE s'abstiennent.

39. CREATION D'UNE CRECHE HALTE-GARDERIE – ACQUISITION

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition d'un local sis « Les Terrasses d'Isola, au prix de 325 000 euros et autorise le Maire à signer l'acte correspondant.

ADOpte à l'unanimité.

40. RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE COMMUNAL – AVANT PROJET SOMMAIRE

Le Conseil Municipal approuve les travaux de restauration et mise en valeur du patrimoine communal de la grange de Trerios, de l'Eglise St Pierre, de la Chapelle Ste Anne et de l'embellissement du carrefour giratoire et sollicite les subventions du département.

ADOpte à l'unanimité.

41. CONSERVATOIRE DE LA CHATAIGNERAIE – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le Conseil Municipal modifie le plan de financement du projet « conservatoire de la Châtaigneraie » et sollicite les aides financières de l'Etat, de la Région et du Département. ADOpte à l'unanimité

42. CONSERVATOIRE DE LA CHATAIGNERAIE – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA MAISON CHANEL PARFUMS BEAUTE

Le Conseil Municipal approuve la participation de la Maison Chanel Parfums Beauté pour un montant de 80 000 euros destiné à financer l'implantation du jardin du Conservatoire de la Châtaigneraie et dit que ce projet est mené en l'absence de tout intérêt privé.

ADOpte à l'unanimité

43. VENTE PARCELLES SISES LIEU-DIT « LOUCH OUEST »

Le Conseil Municipal approuve la vente des parcelles E 297, E 298 et E 317, au prix de 53 000 euros et autorise le deuxième adjoint à signer l'acte correspondant.

ADOpte à l'unanimité

44. ACQUISITION PARCELLES SISES LIEU-DIT « PREDI »

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition des parcelles B 1198 et 1200, au prix de 20 000 euros et autorise Monsieur le deuxième adjoint à signer l'acte correspondant.

ADOpte à l'unanimité

45. ACQUISITION D'UN BIEN PAR VOIE DE PREEMPTION

Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire une offre d'acquisition de la parcelle cadastrée AC 39, à un prix en deçà de celui mentionné dans la DIA, soit au prix principal de un euros.

ADOpte à l'unanimité.

46. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal est informé des décisions suivantes :

Décision n°02/19 : Marché public concernant le Foehn – Requalification du bâtiment « Myrtilles » - Travaux de chauffage – avec la SARL MICOL,

Décision n°03/19 : Marché public concernant le Foehn – Requalification du bâtiment « Myrtilles » - Lot n°4 – Electricité – avec la SARL MICOL,

Décision n°04/19 : Marché public concernant le Foehn – Requalification du bâtiment « Myrtilles » - Lot n°1 – Démolition-gros œuvres – avec la société ETPE,

Décision n°05/19 : Marché public concernant le Foehn – Requalification du bâtiment « Myrtilles » - Lot n°2 – Cloisons-doublages – avec la société ETPE,

Décision n°06/19 : Marché public concernant le Foehn – Requalification du bâtiment « Myrtilles » - Lot n°3 – Menuiseries-bois – avec la société ETPE,

Décision n°07/19 : Marché public concernant le Foehn – Requalification du bâtiment « Myrtilles » - Lot n°5 - Plomberie – avec la société ETPE,

Décision n°08/19 : Marché public concernant le Foehn – Requalification du bâtiment « Myrtilles » - Lot n°6 – Placage pierres – avec la société ETPE,

Décision n°09/19 : Marché public concernant le Foehn – Requalification du bâtiment « Myrtilles » - Lot n°7 – Revêtement de sols et faïence – avec la société ETPE,

Décision n°10/19 : Marché public concernant le Foehn – Requalification du bâtiment « Myrtilles » - Lot n°8 – Peinture – avec la société ETPE,

Décision n°11/19 : Convention d'occupation pour la location d'un local sis quartier le Verger à Isola

Les délibérations sont consultables en Mairie d'Isola